

## **ABSTRACT**

<b>Nom – Prénom</b>	<b>ROTA Marie</b>
<b>Laboratoire de rattachement</b>	<b>IRENEE</b>
<b>Intitulé du diplôme HDR</b>	<b>HDR en Droit Public</b>
<b>Titre de l’HDR</b>	<b>Traduire les droits humains</b>

### **Abstract**

Le présent mémoire se divise en trois parties. La première consiste en un mémoire de synthèse des travaux réalisés et s’intitule « Traduire les droits humains. L’exemple de l’analyse comparée des jurisprudences des Cours européenne et interaméricaine des droits de l’homme ». La traduction se définit dans le langage courant comme le fait de « faire passer d’une langue dans une autre, en tendant à l’équivalence de sens et de valeur des deux énoncés ». Mais la traduction entre deux langues vivantes permet aussi de faire passer l’imaginaire porté par cette langue source dans la langue cible, et vice-versa. Cet aspect découle directement de l’aspect dialogique propre aux langues vivantes, pratiquées actuellement et spontanément, évoluant sans cesse. C’est pourquoi l’analyse de droit comparé peut être comprise comme un travail de traduction entre deux langues vivantes : elle permet non seulement ce transfert (titre I) mais aussi de faire vivre ces deux langues (titre II). La deuxième partie consiste en une perspective de recherche intitulée « La traduction du droit interaméricain des droits des peuples autochtones en droit européen des droits de l’homme ». Elle se situe dans le prolongement des travaux de la candidate, notamment ceux relatifs au droit à un environnement sain tel que protégé par la Cour interaméricaine au travers des droits des peuples autochtones. Deux autres droits ont fait l’objet de développements et d’évolutions tout autant révélateurs de la différence de penser les droits humains entre les deux Cours : le droit de propriété collective (titre I) et le droit à l’identité culturelle titre (titre II). La partie 3, enfin, consiste en cinq publications scientifiques de fond les plus significatives.